

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 4 décembre 2020.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, AUBRUN Thomas, AUBRY Benoit, BOUDIER Mickaël, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : BRUNET Angélique

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

M. Feufeu demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour retirer « **le chapitre 2** » de l'ordre du jour car il voudrait en reparler en commission Voirie et en évoquer un autre plus prioritaire, à savoir le loyer commercial du restaurant « La marmite ».

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour retirer le chapitre 2 de l'ordre du jour concernant la convention de la balayeuse pour le remplacer par le loyer commercial du restaurant « La marmite »

1 – PC –Secrétariat (devis)

Suite à l'ancienneté du PC du secrétariat (10 ans et disque dur plein), un devis a été demandé à **ABC Informatique** pour un montant de 399 € TTC afin de pouvoir le remplacer avant 2021.

Monsieur Girard propose d'opter pour l'ordinateur un peu plus cher au prix de 440 TTC étant plus performant et d'investir par la même occasion dans un écran plus grand.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix du PC à 440 € TTC et de l'achat de l'écran supplémentaire.

2. - Loyer commercial du restaurant « La marmite »

M. Feufeu propose d'accorder la gratuité du loyer commercial du restaurant « La marmite » comme effectué précédemment lors du premier confinement. Suspension qui aurait un effet rétroactif pour la période de novembre, décembre, janvier, compte tenu de sa fermeture fin octobre en raison de la COVID. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la gratuité du loyer commercial pour les trois mois concernés cités ci-dessus.

3 – Subventions Association AFN

Suite à un souci d'informatique, les AFN n'ont pas été prévenu de la date limite de dépôt des demandes de subvention.

M. ELME Trésorier de l'association est venu donc déposer cette demande à la mairie pour qu'elle soit étudiée par le Conseil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la même somme que l'année dernière soit 100 € à l'association des AFN.

4 - Convention bail locatif

Monsieur le Maire demande à Catherine LAMARCHE de sortir de la salle pour ne pas prendre part à la délibération suivante

Catherine LAMARCHE sort de la salle du Conseil.

Lors de la dernière réunion du 28 octobre dernier, M. Lamarche J. B. nous a informé de son souhait de rompre la convention de location de terres conclue avec la commune depuis 2011 pour un forfait de 500 € annuel.

Cette convention établie pour une période allant du 1^{er} /10 au 30/09 de chaque année, renouvelable automatiquement.

M. Lamarche cesse son activité au 31/12/2020, et peut rompre son contrat au 31/12/2020 (normalement préavis de 3 mois avant échéance).

Le GAEC PIED MOU, souhaite reprendre cette location au 1^{er} janvier 2021.

4.1 Il est proposé au conseil d'accepter de rompre ce contrat au 31/12/2020 et de valider les 3 mois restant dû : de octobre à décembre 2020 pour solde de tout compte.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la rupture du contrat.

4.2 De plus il est proposé par Mme BOINOT Eliane pour les baux locatifs : soit de maintenir le paiement d'un forfait ou soit de demander un loyer indexé sur l'indice préfectoral révisé tous les ans.

M. GIRARD Jean-Luc explique que ce mode de paiement indexé sur l'indice préfectoral révisé tous les ans, est plus juste pour le locataire car il est calculé au plus près de la réalité.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de retenir le mode de calcul indexé révisé tous les ans pour le paiement des baux locatifs.

4.3 M. FEUFEU demande au Conseil Municipal s'il accepte d'accorder au GAEC PIED MOU la location des terres à partir du 1^{er} janvier 2021 à la suite de M. Lamarche.

Après vote, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder au GAEC PIED MOU la location des terres à partir du 1^{er} janvier 2021 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document relatif à cette transaction.

Mme Catherine LAMARCHE revient dans la salle pour prendre part aux autres points

5 – Convention prestation de services (CCPG)

La communauté de Communes de Parthenay-Gâtine renouvelle la demande de convention pour l'entretien courant des locaux bâtiments scolaires par la Commune de Gourgé, et que la charge des fournitures et outils lui incombe aussi.

M. GIRARD Jean-Luc explique la convention à l'assemblée. La CCPG demande une mise à disposition du personnel et du matériel alors que cela devrait lui revenir, car en cas d'accident après un dépannage la responsabilité revient à la mairie.

Il reste juste à la charge de la CCPG les investissements.

Pour un plus juste accord, le temps passé par les employés communaux aux divers travaux dans le cadre de l'école devrait être décompté et donné lieu à une régularisation d'heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter contre la signature de cette convention et décide d'envoyer un commentaire à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

6 – Report recensement

M. FEUFEU informe le Conseil municipal que suite au COVID le recensement est reporté en Janvier – Février 2022.

Cette décision a été prise après une large concertation auprès des Associations d'Elus

7 - Transfert pouvoir de police (C.C.P.G)

Le transfert de pouvoir de police intervient 7 mois après l'élection du Président de l'EPCI (Communauté de Communes Parthenay Gâtine)

Le Maire de la Commune de Gourgé par arrêté municipal du 3 décembre 2020 s'est opposé à ce transfert et garde son pouvoir de police.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette décision.

8 – Ancienne cabine téléphonique : projet boîte à livre

Les enfants de l'école publique ont adressé une lettre à la mairie car ils auraient le souhait de transformer la cabine téléphonique en boîte à livres et demandent à la déplacer près de l'arrêt de bus, vers la garderie. Ils en assureraient la décoration.

Il faudrait faire une dalle en béton pour recevoir cette cabine et y installer des étagères.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet et d'adresser un courrier pour répondre aux enfants.

9 – Rapport de l'entretien des poteaux incendie

M. METAIS Jacques présente le rapport sur les 13 poteaux incendie répartis sur la commune de Gourgé.

12 des poteaux présentent des numérotations effacées qui devront donc être repeintes par les Adjointes Techniques municipales.

Le 13^{ème} se situant à la Barre est à remplacer, il sera remplacé par une réserve d'eau.

10 - DEUX-SÈVRES HABITAT : logement

Dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale 2021-2026, le bailleur social DEUX-SÈVRES HABITAT veut proposer à certains locataires de pouvoir accéder à la propriété en achetant les logements qu'ils occupent actuellement.

Les logements sont :

- 1, 3, 6 et 8 rue Marcel Servant (4 logements)
- 2 et 3 rue Gibert Billeau (2 logements)

Un avis est à donner dans un délai de 2 mois à compter du 27 novembre 2020.

Les élus s'interrogent sur l'obligation ou non d'avoir des logements sociaux sur le territoire de la commune. M. GIRARD Jean-Luc explique que ce n'est pas une obligation pour une commune de moins de 1000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de voter pour le projet de vente aux locataires par 14 voix pour et une contre.

11 Résultat contrôle DSV (cantine)

Suite à l'inspection au titre de la sécurité sanitaire des aliments du 2 novembre 2020, il a été conclu que la cantine avait un niveau d'hygiène satisfaisant mais qu'il y avait certains manquements :

- Absence de lutte contre les organismes nuisibles
- Absence de contrôle des températures à la livraison
- Sauteuse partiellement fonctionnelle
- Lino dégradé dans la cuisine
- Socle servant à ouvrir les boîtes de conserve en bois : matériau ne permettant pas la désinfection et le nettoyage efficace
- Porte épicerie dégradée sur la partie basse
- Carrelage de la crédence au-dessus du plan de travail fendu sur 4 carreaux

La cantine a donc reçu un logo « ÉTABLISSEMENT SATISFAISANT » à coller sur le mur du réfectoire. M. BOUDIER Mickaël et M AUBRUN signalent qu'il serait peut-être judicieux d'effectuer un plan de lutte contre les nuisibles et de mettre des boîtes dans la réserve. Il est évoqué qu'il faudrait peut-être prévoir de faire un carrelage plus résistant pour remplacer le lino usagé.

12 – Questions diverses

12.1 Abribus

A la demande de certains administrés qui ont leur enfants qui prennent le bus tous les matins et soir, un abribus a été installé aux grands bois en accord avec le département ;

Le département a aussi mis en place des ralentisseurs aux sapins de la Mare afin d'éviter les excès de vitesse déjà constatés plusieurs fois sur cette route.

Cependant il est constaté que ces ralentisseurs sont de simples lignes de peinture et qu'ils sont très peu visibles avec les ombres des arbres.

Ils ne sont donc pas dissuasifs.

12.2 Devis 2 portes pour le foyer des jeunes pour demande de subvention dans le cadre de l'opération 1000 chantiers

M. Métais informe que certains des projets envoyés ayant été refusé, il a pensé aux portes du foyer des jeunes qui auraient besoin d'être changées. Il est en attente d'un devis de M. Trémont.

Il est aussi évoqué le devis du terrain de boule qui est de 5 300 € H.T. terrain qui se trouvera vers la cure.

12.3 Arrêt de travail de la cantinière

Le conseil municipal est averti que Lina Lebout étant en arrêt du 9 décembre jusqu'au 18 décembre, ce sera Mme Weymann, restauratrice à l'Auberge de la Petite marmite, qui assurera son remplacement.

12.4 Lampadaires

12 lampadaires étant hors services, M. Métais informe le conseil qu'il a fait appel à 2 entreprises pour comparer leurs tarifs et conditions.

La GEF TP ne pouvant être disponible qu'après janvier, il sera donc fait appel à l'entreprise DELAIRE qui peut intervenir au plus tôt courant décembre ;

Elle appliquera un forfait annuel de dépannage de 1 290 € avec un véhicule à nacelle et les fournitures en sus.

Le Conseil municipal valide cette décision.

12.5 Limites de l'agglomération

Avec le PLUI (Plan local urbanisme intercommunal) se pose la question du règlement de la publicité intercommunale. La Commune de Gourgé n'est pas trop impacté car avec ses monuments classés, elle est plutôt protégée. Il faudrait prévoir un règlement pour la commune avec par exemple les tailles des panneaux et privilégier les artisans et commerçants de la commune.

Cependant la question qui se pose est à certains endroits la délimitation de la commune. En effet certaines routes comme celle de la Peyratte n'ont pas de panneaux « GOURGÉ »

Il faudrait donc faire une recherche pour voir s'il existe des traces des limites du bourg de la Commune, s'il y a des arrêtés dans les archives et peut être dans le règlement du Schéma de Cohérence d'Organisation du Territoire (SCOT).

Il faudrait en 2021 pouvoir avoir toutes les limites de l'agglomération.

12.6 Site C.C.P.G

M. Feufeu, informe le Conseil que le site de Communauté de communes Parthenay Gâtine est très bien fait. C'est un outil intéressant avec par exemple les dates des commissions, les comptes rendus des diverses réunions, des liens donnant accès aux différents articles de médias....

FIN à 22 h 35

Rappel des délibérations du 09 décembre 2020

- 1 Devis PC –Secrétariat**
- 2. Loyer commercial du restaurant « La marmite »**
- 3 Subvention AFN**
- 4 Convention bail locatif**
- 5 Convention prestation de services (CCPG)**
- 6 Report recensement**
- 7 Transfert pouvoir de police (C.C.P.G)**
- 8 Ancienne cabine téléphonique : projet boîte à livre**
- 9 Rapport de l'entretien des poteaux incendie**
- 10 DEUX-SÈVRES HABITAT : logement**
- 11 Résultat contrôle DSV (cantine)**
- 12 Questions diverses**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
--------------	-----------------	---------------	------------------	----------------

AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel